

## Fréquence de la violence physique des parents envers leurs enfants

### À quelle fréquence les parents utilisent-ils la violence physique dans l'éducation de leurs enfants ?

Sur la base des données fournies par 1013 parents, l'enquête actuelle a évalué les mesures éducatives utilisées par les parents. Il faut noter que ces données reposent sur un auto-rapport et qu'elles ont donc tendance à présenter un léger biais vers le bas (en raison de la possibilité d'un comportement de réponse socialement souhaitable). C'est pourquoi la fréquence du comportement éducatif n'a pas seulement été demandée directement, mais aussi implicitement par la question sur le temps écoulé depuis le dernier acte violent. L'interrogation implicite devrait être moins sujette à un effet de biais.

### Mesures éducatives impliquant de la violence physique

Parmi les différents actes de violence éducative, les « fessées » étaient les plus pratiquées. Environ 15 % des parents ont déclaré avoir déjà donné des fessées à leur enfant comme punition. « Frapper à l'aide d'objets » était le moins fréquent. Avec 99 % des personnes interrogées, presque tous les parents ayant participé à l'enquête ne l'ont jamais fait.

« Secouer » et « bousculer » ont été nouvellement relevées : environ 11 % des parents ont déjà bousculé leur enfant dans des situations de punition, et 5 % des parents ont déjà secoué leur enfant (voir tab. 1). Il est à noter que pratiquement personne n'a indiqué avoir eu recours très souvent à des mesures impliquant des violences physiques.

Tableau 1 : Pourcentages de fréquence des châtiments corporels.

	jamais	très rarement	rarement	parfois	souvent	très souvent
<b>Tirer les cheveux</b>	91.4 %	6.6 %	1 %	0.8 %	0.2 %	0 %
<b>Fessées (frappes sur le postérieure, avec la main)</b>	85.6 %	10.8 %	2.5 %	1 %	0.1 %	0 %
<b>Frapper d'une autre manière</b>	94 %	4.9 %	0.8 %	0.3 %	0 %	0 %
<b>Gifler</b>	92.8 %	5.8 %	1.1 %	0.3 %	0 %	0 %
<b>Frapper à l'aide d'objets</b>	99.3 %	0.3 %	0.3 %	0.1 %	0 %	0 %
<b>Faire prendre une douche froide à l'enfant</b>	98.1 %	1.4 %	0.4 %	0.1 %	0 %	0 %
<b>Secouer</b>	95.2 %	4.3 %	0.3 %	0.2 %	0 %	0 %
<b>Bousculer</b>	88.7 %	8.6 %	1.4 %	1.2 %	0.1 %	0 %

La figure 1 présente les quatre mesures éducatives physiques les plus utilisées en fonction de l'âge de l'enfant. La violence physique a été plus souvent utilisée envers les jeunes enfants qu'envers les enfants plus âgés. Les mesures éducatives les plus fréquentes sont les coups de poing sur les fesses ou le fait de tirer les cheveux. Quant aux enfants plus âgés ou aux adolescents, il n'est pas rare qu'ils soient bousculer par leurs parents.

Lorsque l'on considère les différents actes de violence de manière cumulée, on constate que 69.4 % des parents interrogés n'ont jamais recours à la violence physique envers leurs enfants. 27.5 %, un peu plus d'un parent sur quatre, a indiqué qu'il le faisait rarement ou très rarement. Environ 3.1 %

des parents ont indiqué avoir parfois ou souvent recours à une mesure impliquant de la violence envers leurs enfants, ce qui laisse supposer une certaine régularité.

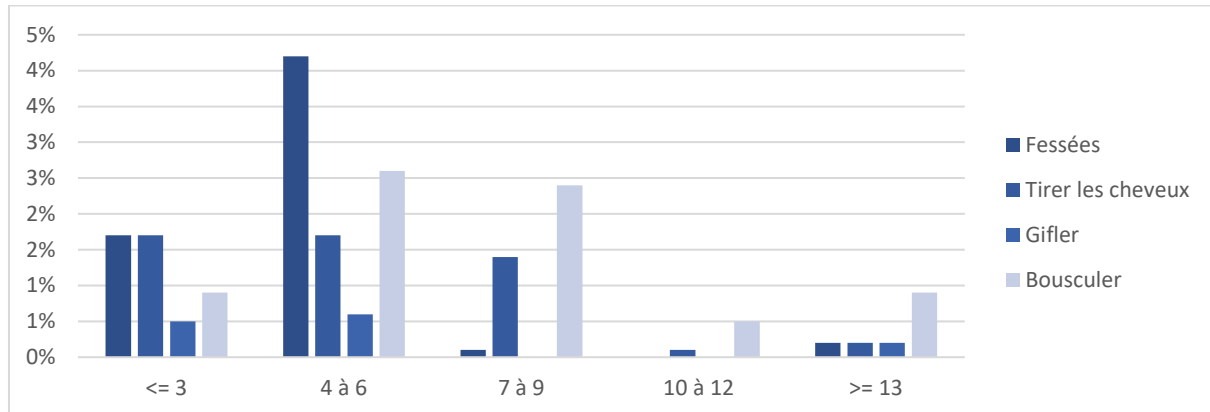


Fig. 1 : Mesure éducative physique régulière selon l'âge du plus jeune enfant/de l'enfant unique

Ces valeurs correspondent relativement bien à la latence relevée depuis le dernier acte de violence : environ 2.8 % des parents ont indiqué avoir eu recours à un acte de violence envers leur plus jeune enfant au cours des sept derniers jours. Pour 5.6 % d'entre eux, cela s'est produit au cours des quatre dernières semaines. Comme on pouvait s'y attendre, environ 8.4 % des parents ont eu recours à la violence au cours du dernier mois, ce qui laisse supposer une certaine régularité. D'autres 6.8 % ont eu recours à la violence au cours des six derniers mois, ce qui est plus rare. Pour 21.3 % des parents, le dernier acte de violence remonte à plus de six mois. Et enfin, 63.6 % des parents ont indiqué qu'ils n'avaient encore jamais eu recours à des châtiments corporels envers leur enfant.

### Mesures éducatives impliquant de la violence psychique

La violence psychique dans l'éducation est difficile à saisir et un auto-rapport est par conséquent moins précis que lorsqu'il est possible de désigner des actes concrets de violence physique. La question de savoir dans quelle mesure il y a violence psychique dépend entre autres de la perception subjective et de l'horizon d'expérience de l'enfant, et du contexte éducatif dans lequel l'acte s'inscrit. Les actes interrogés comprennent des mesures qui menacent de priver l'enfant de ses besoins fondamentaux, qui font peur de manière ciblée ou qui ont pour but d'infliger des douleurs psychiques à l'enfant.

Le fait de priver l'enfant d'amour (lui montrer/dire qu'on ne l'aime plus) est clairement la mesure que la plupart des parents (environ 6 %) ont déclaré utiliser souvent ou très souvent, et près d'un parent sur dix (9.6 %) a déclaré le faire avec une certaine régularité.

Environ 12 % des parents ont indiqué qu'ils avaient déjà rabaisé l'enfant ou se moqué de lui, mais seuls 1.3 % l'ont fait avec une certaine régularité. Blessier avec des mots et gronder violemment sont des mesures que près de 30 % des personnes interrogées auraient appliquées au moins une fois, dont 3.9 % ont déclaré le faire avec une certaine régularité (voir tab. 2).

Les fréquences cumulées pour les punitions psychiques étaient donc plus élevées que les mesures impliquant de la violence physique : Presque un parent sur six (17.5 %) a régulièrement déclaré avoir recours à des comportements éducatifs impliquant des violences psychiques. 38.1 % le font rarement ou très rarement, et 44.4 % des parents déclarent ne jamais le faire.

A la demande de la date du dernier acte éducatif impliquant probablement de la violence psychique, 11.3 % des parents ont indiqué que cela s'était produit au cours de la dernière semaine. Pour 13.4 % des parents, cela s'est produit au cours du dernier mois, ce qui permet de supposer qu'environ un parent sur quatre a recours à la violence psychique dans l'éducation avec une certaine probabilité et

régularité. Pour environ 15.1 % des parents, le dernier acte de violence psychique remonte à moins de six mois, et pour 18.5 % des parents à plus de six mois. Un peu moins que la moitié des parents interrogés (41.6 %) ont indiqué n'avoir jamais eu recours à de telles mesures éducatives.

Tableau 2 : Pourcentages de fréquence des châtimts psychiques.

	jamais	très rarement	rarement	parfois	souvent	très souvent
<b>Menacer de frapper</b>	81.6 %	12.3 %	2.7 %	2.8 %	0.5 %	0.1 %
<b>Enfermer l'enfant pour un laps de temps</b>	89.5 %	6.8 %	1.7 %	1.5 %	0.4 %	0.1 %
<b>Menacer de partir ou de laisser l'enfant seul</b>	84 %	9.2 %	3.5 %	3 %	0.3 %	0 %
<b>Montrer/dire à l'enfant qu'on ne l'aime plus</b>	81.4 %	7.5 %	1.6 %	3.6 %	5 %	1 %
<b>Dire à l'enfant qu'il sera confié à d'autres parents/une institution</b>	91 %	6.7 %	1.1 %	1 %	0.1 %	0.1 %
<b>Blesser l'enfant avec des mots, gronder violemment</b>	72 %	19.1 %	5 %	3.4 %	0.5 %	0 %
<b>Rabaisser l'enfant par des paroles ou se moquer de lui</b>	87.9 %	8 %	2.9 %	1.1 %	0.2 %	0 %

### D'autres mesures éducatives

Un bref aperçu de la fréquence d'autres mesures éducatives auxquelles les parents ont recours pour éduquer leurs enfants devrait faciliter le classement des actes de violence rapportés ci-dessus. Les mesures éducatives thématiques ci-après n'impliquent pas de violence physique, ou alors de manière nettement moins probable (ce n'est pas clair en ce qui concerne l'action d'« ignorer l'enfant pendant plusieurs heures », ce qui peut tout à fait représenter une forte charge psychique pour l'enfant).

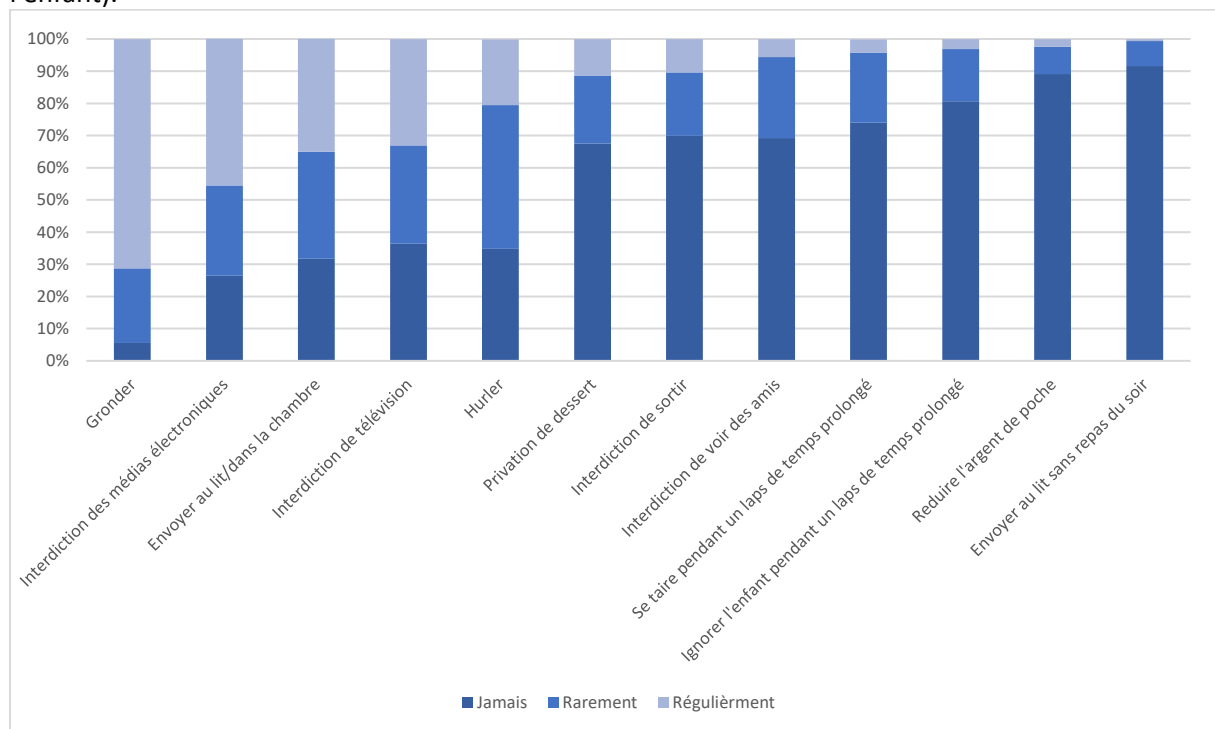


Fig. 2: Pourcentages de fréquence d'autres mesures éducatives

Les parents ont le plus souvent indiqué qu'ils grondaient leurs enfants. Plus de 70 % d'entre eux grondent donc régulièrement leurs enfants. D'autres mesures éducatives fréquemment citées sont l'interdiction des médias électroniques (tablettes, ordinateurs, consoles) et de la télévision. Les enfants sont envoyés dans leurs chambres/au lit pour être punis avec une fréquence comparable. La figure 2 montre que peu de parents ont réduit l'argent de poche ou envoyé l'enfant au lit sans manger comme mesure de punition.

### Comparaison sur les cinq dernières années : combien de fois les parents ont-ils eu recours à des mesures éducatives en 2017, 2019 et 2022 ?

Déjà en 2017 et 2019, 1523 resp. 2072 parents ont répondu à des questions analogues sur leur comportement éducatif. Une comparaison des chiffres de ces trois échantillons montre qu'au fil des années, la fréquence des mesures éducatives physiques et psychiques a tendance à diminuer (voir fig. 3).

Si l'on interroge les parents sur la date de la dernière mesure éducative, l'image est similaire. Tandis qu'en 2017, 4.7 % des parents interrogés indiquaient avoir corrigé leur enfant au cours de la semaine précédente au moyen d'une gifle ou d'une fessée, ils n'étaient plus que 2.8 % en 2022.

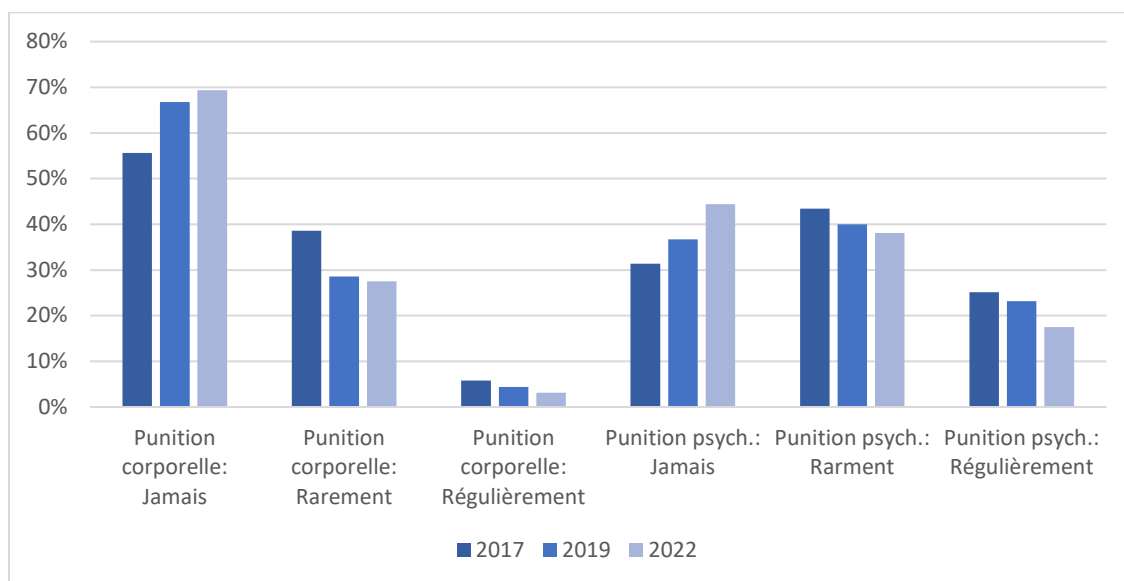


Fig. 3: Fréquences de sanction par année d'enquête

En revanche, le pourcentage de parents qui, selon l'enquête, ne frappent jamais leurs enfants a augmenté. De même, pour les types de punitions psychiques, le groupe des pères et des mères qui ne crient jamais vraiment sur leurs enfants, ne les rabaisent jamais ou ne leur font jamais peur a augmenté (voir fig. 4).

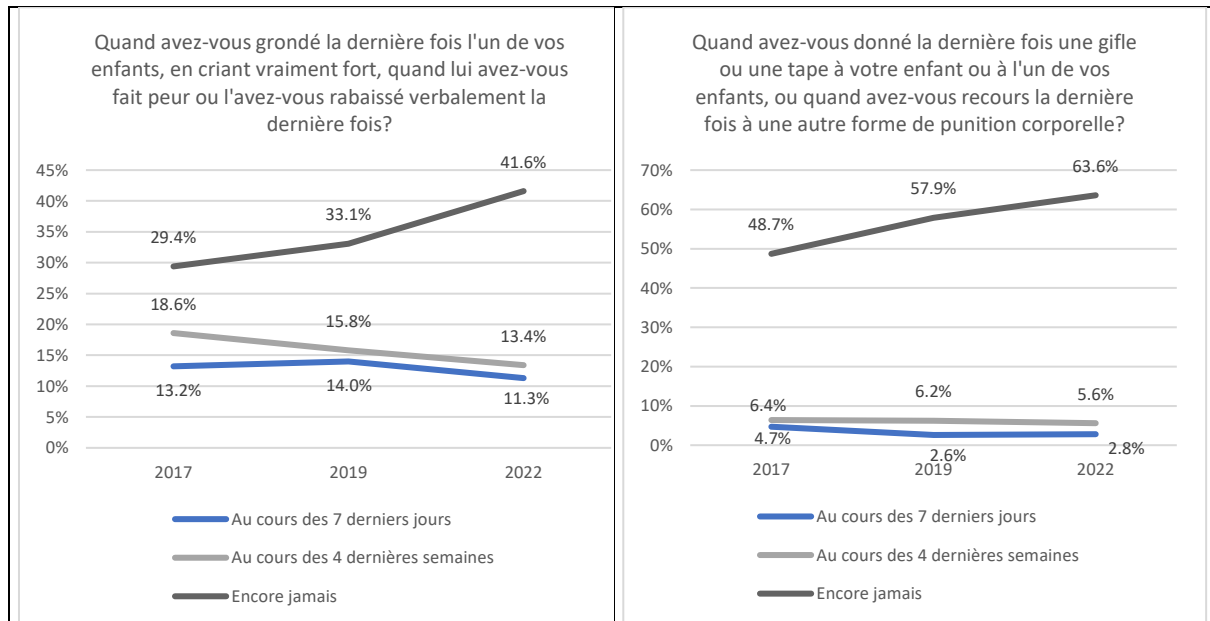


Fig. 4: Latence depuis la dernière mesure éducative sur plusieurs points de mesure

### Qui sont les parents utilisant de la violence envers leurs enfants ?

**Les pères et les mères** ne se distinguent pas en ce qui concerne la fréquence des punitions physiques et psychiques.

Dans cet échantillon, **l'âge des parents** n'était pas lié de manière significative à la fréquence d'application de mesures éducatives impliquant des violences physiques et psychiques.

La fréquence des punitions variait toutefois selon **l'âge du plus jeune/de l'enfant unique**. Ainsi, la violence physique était le plus souvent rapportée à l'encontre des enfants de quatre à six ans (rarement : 34.7 %, régulièrement : 6.8 %). Plus les enfants grandissent, moins ils sont la cible de mesures éducatives impliquant de la violence physique.

La fréquence des mesures éducatives impliquant des violences psychiques diminue également avec l'âge des enfants. Ainsi, les enfants de quatre à six ans subissent régulièrement des mesures éducatives impliquant des violences psychiques de la part de 22.7 % des parents, alors que seuls 15.4 % des adolescents étaient encore régulièrement visés par de telles mesures.

Les parents de différentes **régions linguistiques** se distinguent également par la fréquence des déclarations de mesures éducatives impliquant des violences physiques. Les parents de la région francophone ont indiqué plus souvent avoir recours à des punitions physiques que les parents de la Suisse alémanique ou de la Suisse italienne (voir fig. 5). Pour l'ensemble des mesures éducatives impliquant de la violence psychique, les différences régionales n'atteignent pas une signification statistique.

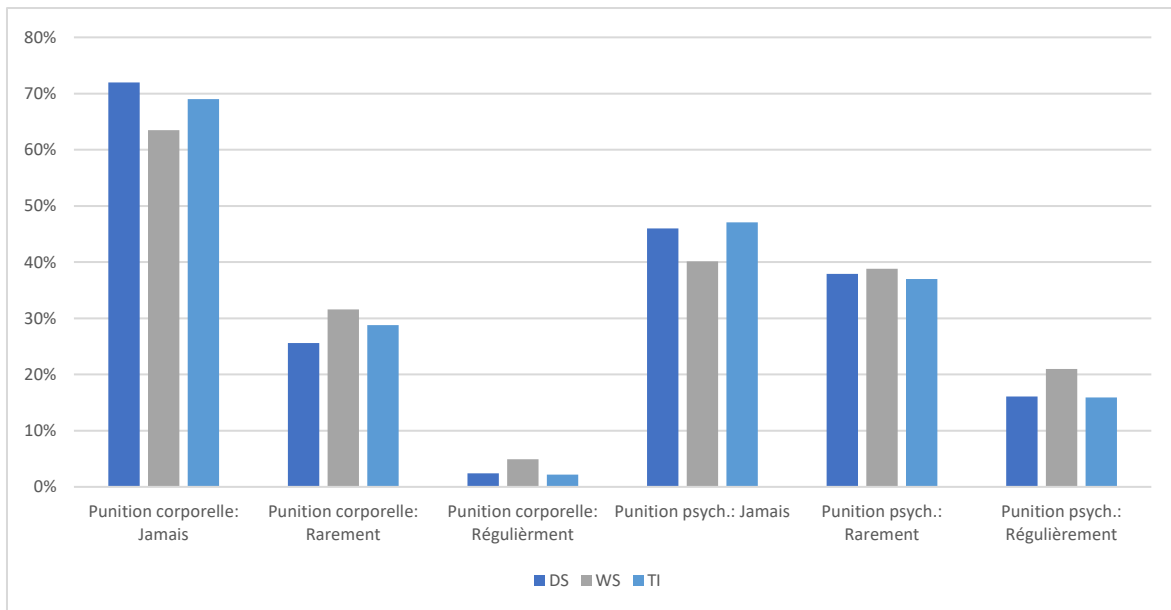


Fig. 5: Fréquences de sanction par région linguistique

### Quel était le motif de la mesure d'éducation physique et qu'a-t-elle déclenché chez les parents ?

Environ un tiers des parents interrogés ont déclaré avoir déjà eu recours à des mesures éducatives impliquant des violences physiques. Ensuite, il a été demandé à ces parents quel était le motif de l'action lors du dernier incident.

Le plus souvent, ces événements violents ont eu lieu dans des situations de stress (voir tab. 3). Près de la moitié des parents participants ont indiqué qu'ils se sentaient agacés, énervés ou provoqués par leur enfant, ce qui était déjà la raison la plus fréquente en 2017 avec un pourcentage légèrement plus élevé. Plus d'un parent sur trois a également indiqué qu'il ou elle était agacé(e), énervé(e) ou fatigué(e). On constate ici une nette augmentation d'environ 11 % en 2017. Environ un quart des parents ont indiqué qu'ils avaient eu recours à une mesure physique parce que l'enfant était en colère ou agressif, ou parce qu'il avait lui-même eu recours à la violence physique. Un peu moins souvent, la violence physique était motivée par une mauvaise conduite active de l'enfant, et plus rarement par d'autres raisons, comme le fait que l'enfant ait mal dormi ou qu'il ait renversé ou sali quelque chose.

Tab. 3: Raison de la dernière mesure d'éducation physique (plusieurs réponses possibles)

L'enfant m'avait exaspéré/e, énervé/e ou provoqué/e	40.4 %
J'étais très fatigué(e), irrité(e) ou à bout de nerfs.	36.5 %
L'enfant ne voulait pas obéir.	30.7 %
L'enfant était en colère, agressif.	25.6 %
L'enfant m'avait fait mal physiquement.	21.4 %
L'enfant était méchant avec ses frères et sœurs/d'autres enfants.	17.3 %
<i>Autres</i>	<i>9.5 %</i>
L'enfant était bruyant, criait souvent.	9.2 %
L'enfant était insolent envers d'autres personnes.	5.7 %
L'enfant avait cassé quelque chose.	5 %
L'enfant ne voulait pas s'endormir ou s'était réveillé plusieurs fois.	0.8 %
L'enfant a renversé quelque chose ou s'est sali.	0.2 %
L'enfant avait rapporté de mauvaises notes de l'école	0 %

L'application de la mesure éducative physique a provoqué chez une majorité de parents (76.8 %) une mauvaise conscience et des reproches envers eux-mêmes. Il y a cinq ans, ils n'étaient qu'environ 46 %. Environ un parent sur cinq (19.2 %) pensait qu'une telle punition était parfois appropriée et un parent sur dix (9.5 %) ne s'en préoccupait pas. Ces chiffres sont en revanche restés relativement stables depuis 2017. Environ 7 % des parents se disaient que les enfants pouvaient parfois supporter une fessée et qu'une telle punition ne nuisait pas. Ces chiffres sont également restés relativement stables.